Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Service hivernal sur les routes et les autoroutes

A l'approche de l'hiver le Service des routes, chargé d'assurer la viabilité des routes cantonales et nationales, rappelle que les conditions normales de circulation ne peuvent être maintenues en permanence en cas de neige et de verglas. Il appartient donc à chacun d'adapter sa conduite aux conditions constatées ou présumées de l'état de la route et d'équiper son véhicule en accord avec les règles de sécurité.

Les mesures nécessaires ont été prises par les responsables de l'entretien pour assurer un service hivernal conciliant les attentes des usagers, le respect de l'environnement et les moyens disponibles. Un personnel compétent est à disposition pour effectuer les prestations. Les épandeuses qui équipent les camions ont été testées de manière à limiter au strict minimum la quantité de fondant chimique déversé.

Des niveaux de service différenciés étant réalisés en vertu des législations applicables en matière de routes et d'environnement, les usagers sont avisés que le service hivernal se déroulera de la manière suivante :

Routes nationales : le service hivernal est assuré 24 heures sur 24 sur le réseau autoroutier, la viabilité de la chaussée étant cependant fonction des conditions météorologiques. Sur la ceinture lausannoise, l'usager peut se trouver en présence de giclement automatique de saumure.

Routes cantonales : la praticabilité du réseau cantonal est assurée de 6 heures à 22 heures pour le réseau principal et de 7 heures à 22 heures pour le réseau secondaire. Pour que les chaussées soient salées et déneigées à 6 respectivement 7 heures, les moyens sont mis en ?uvre plus tôt, dès 4 heures environ. Au-delà de 22 heures, un service de salage et de déneigement n'est effectué que dans des conditions particulières de trafic ou de météo (fortes chutes de neige, présence de pluie verglaçante ou autres phénomènes généralisés pouvant mettre gravement en danger l'automobiliste). De plus, en raison de la densité de la circulation, des conditions climatiques et géographiques (altitude et pente), le tronçon Epalinges - Moudon via le Chalet-à-Gobet est déneigé en permanence.

Comme les années précédentes une dizaine de tronçons, soit environ 30 kilomètres de

routes, ne seront pas déneigés et feront l'objet d'une publication officielle ainsi que d'une information sur internet (www.dinf.vd.ch/sr). De plus certains axes secondaires pourront êtres fermés temporairement, lors de formation de congères notamment, afin de pouvoir concentrer les moyens disponibles sur des itinéraires plus fréquentés ou moins exposés.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 novembre 2000

M. Bernard Daucher, chef du Service des routes, tél. 021 / 316 71 30 M. Michel Zambelli, chef de la division entretien du Service des routes, tél. 021 / 316 70 42

Cp service hivernal